[](http://www.limoges.snes.edu/)

Les Professeurs du Lycée ……,

Monsieur/ Madame le Recteur de l’Académie de …..

Monsieur/Madame le Recteur,

Nous, enseignants du lycée …………………………, dénonçons les nouvelles procédures d'orientation des élèves de seconde imposées à partir de cette année par le décret n° 2014-1377 du 18-11-2014. Imposées et annoncées tardivement aux équipes pédagogiques, ces modalités restreignent considérablement les prérogatives du conseil de classe.

De fait, les membres du conseil de classe, en fin de Seconde GT ne peuvent plus proposer le redoublement aux élèves. En revanche, ils doivent obligatoirement proposer une orientation vers une classe de Première générale ou technologique ; la réorientation vers la voie professionnelle ne peut pas être à l'initiative du conseil de classe. Les enseignants sont donc réduits à avaliser un choix d’orientation sur lequel ils ne peuvent plus peser. Nous tenons à rappeler que parmi nos missions, réaffirmées dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014, figure « le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation ».

Il nous apparaît donc nécessaire de fournir à nouveau aux enseignants, garants légitimes et compétents de l’avenir des élèves, les responsabilités réelles qui leur incombent et le plus large éventail de propositions de passage ou de réorientation, en filière professionnelle par exemple, au terme du troisième conseil de classe de seconde.En outre, ces dispositions nous inquiètent puisqu’elles tendent à transférer, comme le projet de réforme du collège semble l’indiquer, le maître mot de l’orientation aux seuls représentants légaux de l’élève.

Le travail avec les familles sur l’orientation en classe de Seconde est de plus en plus difficile, et les CO-Psy peu nombreux. Etre professeur principal-e de ce niveau relève actuellement de l’engagement. Ces nouvelles mesures compliquent encore leur tâche.

Plus gravement encore, cette mesure risque de leurrer les élèves sur leurs capacités de réussite avec un « passage automatique » dont la certitude peut faire croire aux élèves que l’échec dans les apprentissages n’est pas rédhibitoire pour "cheminer" dans le système scolaire, et que les exigences des enseignants ne sont pas vraiment fondées.

Nous vous saurions gré, Monsieur/Madame le Recteur, de tenir compte de notre diagnostic très défavorable, que nous autorisent à la fois notre expertise et notre présence sur le terrain.

Veuillez croire, Monsieur/Madame le Recteur, à notre dévouement au service public d’éducation.

Les Professeurs du Lycée …… .

Professeurs signataires de la lettre sur l’Orientation en fin de Seconde

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Prénom | Qualité | Signature |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |